

L'écueuil



MARCILLY

JUIN 2009

FAMILLES RURALES

PONEY

Un stage poney a eu lieu au SLEM à Montbrison pendant les vacances de Pâques, réparti sur quatre après-midis.

19 enfants ont participé à ce stage et tous, ont passé d'agréables moments en compagnie des poneys. Il y avait MIKA, LOULOU, JUMPER, LEG'S, SALSA, GAMIN, GREMLINS, CANNELLE... Chaque jour, après avoir brossé et préparé son poney, des jeux étaient proposés. Les enfants ont même pu essayer la voltige. La météo était un peu orageuse cette semaine-là, mais on a évité les gouttes de pluie presque tous les jours. Si les enfants sont d'accord, rendez-vous l'année prochaine.



ACTIVITE MODERN JAZZ ET GYM

Comme l'année dernière les inscriptions pour les cours de modern jazz et de gym auront lieu au même moment en septembre.

Il faut que les enfants aient plus de quatre ans sauf pour l'éveil corporel qui est à partir de deux ans.

Nous mettrons une affiche à l'école à la rentrée pour les tarifs et les horaires.

L'AFR remercie chaleureusement l'entreprise BRIAT, qui nous a gracieusement confectionné, une caisse pour le rangement des tapis du baby gym.

Pour plus de renseignements contacter :

B. Campoy : 04 77 97 52 30 ou S. Seferian : 04 77 97 53 21

Sinon rendez-vous le **08 septembre de 17h30 à 19h00 pour les inscriptions.**

BOURSE AUX JOUETS

La bourse aux jouets, vélos et skis pour enfant aura lieu le 17 octobre 2009.

L'HEURE DU CONTE

Un appel est lancé à ceux ou celles qui aiment conter pour offrir à nos bambins une heure de contes un mercredi par mois à partir de la rentrée. Alors, à vos histoires, légendes et autres fables... Venez nous rejoindre !

Contact : Pascale GOUBY (04 77 97 51 49)

Annick LAURENT (04 77 97 48 07)

MARCHE DES VENDANGES

Cette année la marche des vendanges aura lieu le dimanche 13 septembre avec 4 circuits :

- **bleu** : 6 km inscription : 4 € avec un ravitaillement
- **rouge** : 13 km inscription : 5 € avec 3 ravitaillements
- **jaune** : 18 km inscription : 6 € avec 4 ravitaillements
- **blanc** : 28 km inscription : 7 € avec 5 ravitaillements

Une boisson chaude sera offerte à chaque participant au départ.

Il y aura sans doute des corvées de débroussaillage mais pour le moment nous ne savons pas encore précisément lesquelles.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, alors si vous pouvez donner un coup de main (confection des pâtés, aide sur un relais, parking, débroussaillage, aide aux inscriptions...) n'hésitez pas à vous signaler à Nathalie COUCHAUD 04 77 97 40 90 ou Jean Luc PERRET 04 77 97 58 03. Ils vous tiendront au courant des prochaines réunions et des dates de corvées.

Merci d'avance à tous ceux qui nous aideront.

CA MARCHE A L'AFR !

Depuis l'automne 2008, l'activité « Pleine nature » est proposée à celles et ceux qui souhaitent passer une journée en plein air, soit sortie marche, soit sortie raquettes lorsque l'enneigement le permet (ce qui fut le cas l'hiver dernier).

C'est une douzaine de personnes qui, un jeudi sur deux, se retrouvent sur la place de Marcilly à 8h30, casse-croûte dans le sac à dos, sourire aux lèvres et bonne humeur en bandouillère, pour partir à la découverte de lieux remarquables de notre région, à chaque fois nouveaux. Les sorties sont en moyenne de 25 kilomètres, avec une pause d'une petite heure pour le pique-nique (au chaud pendant la mauvaise saison). Au retour, les frais de route sont répartis entre tous et la somme ainsi collectée est partagée entre ceux qui ont utilisé leur véhicule.

« Un jour de sentier, huit jours de santé! »

Responsable de cette activité : Christian LAURENT – 04 77 97 42 56



CENTRE DE LOISIRS 2009

Du 13 juillet au 31 juillet 2009, les enfants de 4 à 12 ans seront accueillis pour de nouvelles aventures, à la salle polyvalente de Trelins.



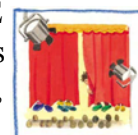
Ils vont vivre **une première semaine : CAPITAINE PLANETE sur le thème de l'environnement** : construire des cabanes, se prendre pour Robinson Crusoe ...



La deuxième semaine : QUAND LES GENERATIONS S'ENTRE-MELENENT sera sportive : tournoi sportif et parcours du combattant sont au programme. L'intergénération sera également un thème central : une rencontre festive, avec les résidents de la maison de retraite du Colombier clôturera cette deuxième semaine.



Enfin, **la troisième semaine : DE LA CREATION AU SPECTACLE** sera l'occasion de s'exercer aux arts du théâtre, fabriquer des marionnettes et réaliser un spectacle auquel les familles seront bien sûr, comme chaque année, conviées.



Pour les enfants de 10 à 12 ans, deux camps sont prévus :

- **Camp « Nature d'hier et d'aujourd'hui » à St Just St Rambert, du 7 au 10 juillet** : fabrication de cerf-volant, découverte de l'écosystème de la Loire, trottinette tout terrain, kayak, tir à l'arc...

- **Camp « Autour de l'eau » à St Pierre de Bœuf du 15 au 17 juillet** : kayak, hydrospeed, raft...

HORAIRES ET TARIFS

Journée de 8h30 à 18h (accueil de 8h30 à 9h30)

Prix : 14,80 € aides non déduites

Après-midi de 13h30 à 18h

Prix : 7,20 € aides non déduites

MODALITES D'INSCRIPTIONS

Inscription en semaine complète

A l'intérieur d'une semaine choisie, vous pouvez panacher avec des journées complètes et des après-midi.

Les vendredis 17, 24 et 31 juillet : inscription à la journée.

Inscriptions : vendredi 19 juin à la salle des fêtes de Marcilly de 18h00 à 19h30.

Renseignements : Joëlle GOUTTEGATAT : 04 77 97 50 17

CARTE AFR : UNE CARTE FAMILIALE

Quels sont les avantages de la Carte AFR ?

Outre l'accès aux différentes activités proposées par l'association de Marcilly le Châtel, la carte AFR vous permet de bénéficier de services proposés par la Fédération Familles Rurales :

- **conseil juridique** : pour tous types de litiges, le conseil juridique vous renseignera. Pour info, une première consultation dans un cabinet d'avocat coûte environ 50 €, une réalisation de dossier avec représentation à partir de 500 €, faites le calcul !

- **formations BAFA**

- **partenariat avec l'ASSE** : prix réduits sur certains matchs

- **revue "Vivre Mieux"** : compris dans le prix de la carte d'adhérent, cette revue permet d'avoir une idée précise de l'action Familles Rurales. Essentiel pour avoir une dimension de mouvement !

- 60 % du montant de la carte peut être déduit des impôts

- Familles Rurales Fédération Nationale, en tant qu'association de consommateurs, met à disposition de ses familles adhérentes un numéro national « **Allo consommation** » où des télé-conseillers apportent des informations et répondent aux questions liées à **la consommation** et aux actes de **la vie quotidienne**.



Horaires d'ouverture de la plate-forme :

Du lundi au vendredi de 10h à 16h

Le samedi de 10h à 12h

Enfin faire partie de l'AFR c'est adhérer à une association qui défend les familles au plan départemental, régional et national. Elle siège dans différentes instances (CAF, jeunesse et sport, UDAF...) où elle est un interlocuteur reconnu et écouté.

Pour info : Jusqu'à présent les cartes étaient renouvelées à la date anniversaire. A compter de 2010 les adhérents devront la renouveler en début d'année s'ils participent à une activité, ceci dans le but de faciliter la gestion.



PROCHAIN ECUREUIL

Remise des articles :

Mardi 15 septembre 2009 (Soyez ponctuels !)
(Jean Vernay) email : jean.vernay@wanadoo.fr

Agrafage :

Jeudi 8 octobre 2009
à 20 H à la mairie



BUREAU

CO-PRESIDENCES

* <i>Activités pour tous</i> :	Huguette FONTBONNE	04 77 97 51 99
* <i>Enfants</i> :	Joëlle GOUTTEGATAT	04 77 97 50 17
* <i>Adultes</i> :	Catherine PORTAILLER	04 77 97 46 75
SECRETARIAT :	Magali OKNINSKI	04 77 97 56 11
TRESORERIE :	Blandine CAMPOY	04 77 97 52 30
TRESORERIE DU CENTRE DE LOISIRS :	Christine BRIAT	04 77 97 57 02
MEMBRES :	Denis BREJON	04 77 58 08 22
	Nathalie COUCHAUD	04 77 97 40 90
	Renée DENTON DELHOMME	04 77 97 49 59
	Pascale GOUBY	04 77 97 51 49
	Annick LAURENT	04 77 97 58 07
	Christian LAURENT	04 77 97 42 56
	Sandrine PANGAUD	04 77 97 53 04)

REPARTITIONS DES COMMISSIONS 2009

ACTIVITES POUR TOUS

DON DU SANG :	Marie-Claude MASSACRIER	04.77.97.58.61
	Christian LAURENT	04.77.97.42.56
ECUREUIL :	Denis BREJON	04.77.58.08.22
BIBLIOTHEQUE :	Huguette FONTBONNE	04.77.97.51.99
MARCHE :	Jean Luc PERRET	04.77.97.58.03
	Nathalie COUCHAUD	04.77.97.40.90
GESTION DES CARTES :	Christine BRIAT	04.77.97.57.02
RELATION AVEC LA MAIRIE :	Renée DENTON-DELHOMME	04.77.97.49.59
CCAS	Marie-Noëlle MOULIN	04.77.97.51.59
GESTION DE LA BÂCHE	Marie-Claude MASSACRIER	04.77.97.58.61
	Denis BREJON	04.77.58.08.22
SORTIE DE SKI :	Denis BREJON	04.77.58.08.22
ATELIERS OU STAGES DE THEATRE :	Renée DENTON-DELHOMME	04.77.97.49.59
SPECTACLES	Christian LAURENT	04.77.97.42.56

ENFANTS

MODERN JAZZ + BABY GYM :	Blandine CAMPOY	04.77.97.52.30
	Sandrine SEFERIAN	04.77.97.53.21
PISCINE :	Catherine PORTAILLER	04.77.97.46.75
SKI :	Denis BREJON	04.77.58.08.22
PONEY :	Sandrine PANGAUD	04.77.97.53.04
CONTES :	Annick LAURENT	04.77.97.58.07
	Pascale GOUBY	04.77.97.51.49
C.L.S.H :	Joëlle GOUTTEGATAT	04.77.97.50.17
BOURSE AUX JOUETS ET SKIS D'ENFANTS :	Christine BRIAT	04.77.97.57.02
	Renée DENTON-DELHOMME	04.77.97.49.59

ADULTES

MAINTIEN EN FORME :	Marinette CHAZAL	04.77.97.48.53
SCRABBLE :	Annick LAURENT	04.77.97.58.07
TRAVAUX MANUELS :	Catherine PORTAILLER	04.77.97.46.75
GYM ADULTES :	Annick MEUNIER	04.77.97.59.20
ACTIVITES PLEINE NATURE	Christian LAURENT	04.77.97.42.56
(marche, ski de fond, raquette...)		

CLASSES EN 9 DE MARCILLY

La fête des classes en 9 se prépare, une première réunion a eu lieu le 3 juin avec des représentants de chaque classe, tous très mobilisés.

La date retenue est celle du Samedi 7 novembre 2009.

Réservez cette journée, parlez-en autour de vous, à tous ceux qui sont concernés.

Certains n'habitant plus Marcilly, des oublis sont possibles alors, n'hésitez pas à contacter les responsables désignés.

Ce banquet permettra de passer une journée conviviale, avec des personnes que vous n'avez peut-être pas revu depuis longtemps.

Une prochaine réunion à laquelle vous pourrez vous joindre à nous aura lieu le ***Mercredi 1er juillet à 20 heures 30 à la mairie.***

Le programme de cette journée sera établi lors de cette réunion et sera envoyé à toutes les personnes concernées, avec un bulletin à retourner.

Les nouveaux nés seront invités à poser pour la photo.

Les responsables à contacter :

Année 1919 : Marie-Hélène BRIAT	tél : 04 77 97 41 54
1929 : Jean LORENDON	tél : 04 77 97 40 10
1939 : Claudius CHAZAL	tél : 04 77 97 55 05
1949 : Roland PERRAUD	tél : 06 88 72 88 00
1959 : Jean-Marc PLACE	tél : 04 77 97 41 30
1969 : Catherine LARUE	tél : 04 77 97 48 90
1979 : Delphine GUILLOT	tél : 06 32 39 26 28
1989 : Eric COLLONJON	tél : 06 14 50 44 81
1999 – 2009 : Catherine LARUE	tél : 04 77 97 48 90



Jamais vieux, toujours 9



MAIRIE - INFOS

Rappel horaires d'ouvertures du secrétariat de mairie

Lundi et Mardi : 14 h à 18 h

Vendredi : 14 h à 19h30

Permanence du Maire

Le Mardi de 14 h à 18 h

Permanence des Adjointes et Conseillers Municipaux

Le Vendredi après-midi.

Le Maire ou ses Adjointes peuvent vous recevoir sur rendez-vous.

Réunion chaque mardi du Maire et des Adjointes à 18 h : n'hésitez pas à nous faire part de vos sujets de réflexion pour la bonne marche de la commune.

Des papiers sont disponibles en mairie pour que les Marcillois puissent faire part de leurs idées ou remarques sur la commune, en les déposant dans la boîte aux lettres.

TRAVAUX 2009

ASSAINISSEMENT TRANCHE 2

Les travaux ont été lancés le 28 avril 2009, et le chantier a débuté effectivement le 29 avril à partir de la Boulangerie. La 1ère quinzaine a été consacrée à la mise en place du réseau d'eau potable. Ensuite, en partant de la maison Amasis, les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales devraient être réalisés sur 5 à 6 semaines. Une signalisation par feux alternés a été installée pendant la durée du chantier.



AMENAGEMENT TRANCHE 2 « LE PAVE » AVENANT POLLEN

Le Conseil Municipal avait déjà pris une délibération pour la réalisation de l'avant-projet (mise à jour de l'étude de la tranche 2 prévue dans l'étude initiale réalisée en 2005) à hauteur de 1900 €. Le Conseil Municipal a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n° 1 correspondant aux prestations du maître d'œuvre pour l'engagement et le suivi des travaux à hauteur de 10 770 € HT.

ETUDE AMENAGEMENT TRANCHE 3

Parmi les projets proposés au Conseil Général pour le contrat d'aménagement (COCA), il nous a été demandé d'avancer l'avant-projet de la tranche 3. L'acte d'engagement du Bureau d'Etudes Pollen de 4 250 € HT est parvenu ; pouvoir a été donné au Maire pour conserver le même maître d'œuvre et accepter l'acte d'engagement.

DEPLACEMENT DE LA BASCULE



Elle avait été mise en service en 1906. Le bâtiment détruit récemment est en cours de reconstruction entre la mairie et la salle des fêtes. Le mécanisme de mesure conservé sera visible. Ce transfert prévu sur la tranche 3 sera donc affecté sur la tranche 2 de l'aménagement du Pavé.



TOITURE ECOLE – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

La commune a reçu la déclaration de travaux établie par le SIEL pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école. Envoi à la DDE et au SDAP de l'imprimé. Les travaux devraient être réalisés en juillet et août 2009.

CHOIX ENTREPRISE VOIRIE « LABARIN »

Réfection de la route partant du carrefour de la Garde / Corbes, (qui monte à Maure) jusqu'au bas du chemin de Puy Granet. Suite à un appel d'offres, huit entreprises ont été sollicitées, seules cinq d'entre elles ont répondu. Le Conseil Général a accordé à la commune une subvention de 45 % sur 85 184 € HT, soit 38 332,80 € HT. Après analyse technique et vérification des critères du cahier des charges défini préalablement, l'entreprise EIFFAGE a été retenue pour des travaux à hauteur de 92 275 € HT. Les travaux devraient pouvoir débuter à compter du mois de juin.

DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS

de quelques mètres au centre d'un espace aménagé en square.

Il sera possible de faire le tour du monument pour y lire les diverses inscriptions commémoratives. Cette opération sera réalisée avec les travaux de la 3ème tranche de l'aménagement du Pavé soit fin 2009, soit en 2010.

HAUT DEBIT : INSTALLATION A MAURE

Après exposé du maire sur les conditions de desserte par Wimifi des habitants intéressés de MAURE, ECULIEU, LA BRUYERE, CHORIGNEUX le Conseil Municipal a approuvé la prise en charge des frais de mise en service .

CARTOGRAPHIE

PLAN DE LA COMMUNE

Le projet a été présenté le 16 avril 2009. Il comportera un panneau d'ensemble mentionnant tous les lieux-dits, routes et chemins de la commune avec photos des principaux bâtiments publics. Mille plans de poche seront à la disposition des personnes intéressées.

TABLE DE LECTURE DU PAYSAGE

Le SYMILAV (Syndicat Mixte Lignon Anzon Vizézy) avait décidé la réalisation de plusieurs tables de lecture du paysage sur le bassin versant des 3 rivières. L'une sera installée courant mai en montant au site de Ste Anne en bordure du chemin. Réalisation subventionnée par la Région et le Conseil Général.

SENTIER SAINTE ANNE

La Fédération Française de randonnées pédestres a mis à la disposition de la commune un panneau de présentation du sentier Sainte Anne exposé dans le guide FFRP « La Loire à pied ». Il a été implanté courant mai près du local des toilettes au départ de la carrière (grandes orgues).



TRAVAUX ADMINISTRATIFS

PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Lors de la création du Plan Local d'Urbanisme, une délimitation erronée a été portée sur le dossier « papier », et a rendu un terrain constructible(AUc) non constructible(Av). Cette erreur « matérielle » a été reconnue avant la délibération sur le P.L.U. en 2005. Le certificat d'urbanisme demandé en 2009 en vue de construire a été refusé par la DDE. Le Conseil Municipal a délibéré pour engager une procédure de modification simplifiée, procédure récente et limitée aux rectifications d'erreur matérielle. Cette procédure exceptionnelle a donné lieu à publicité d'un mois au tableau d'affichage de la mairie jusqu'au 17 avril, et a été suivie d'une délibération autorisant la construction prévue. Aucune remarque n'est parvenue en mairie durant la période de publicité. La délibération de reconnaissance du tracé initial (POS de 1991) a été prise à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT (SIAZIA)

Ce syndicat a été constitué en 1982 avec les communes de Boën, Leigneux, Trelins, Marcoux, Ste Agathe la Bouteresse, Marcilly (12,44%), en vue d'apporter le capital permettant l'installation d'entreprises sur leur territoire. Après remboursement du prêt par la dernière entreprise (à Trelins), le Conseil Municipal a délibéré pour la dissolution du Syndicat et la répartition des excédents, soit 3 732 € pour la commune de Marcilly.

MISE EN VENTE DU LOCAL DU «BIZAY» (25 m² cuvage sur cave)

Le Conseil Municipal accepte le principe de la cession et donne pouvoir à Louis BOUCHET qui se rapprochera du Notaire pour connaître les modalités de mise en vente.

CONTRAT COMMUNAL D'AMENAGEMENT (COCA)

Le Conseil Général propose depuis 2008 un engagement des communes pour la réalisation de travaux sur trois ans (2009, 2010, 2011 avec une fin de travaux éventuellement ultérieure). Ce COCA offre une aide financière sur les projets d'aménagement de bourg de 22,5%. Ces travaux doivent être cohérents au sein de la commune et entrer dans un projet d'ensemble. Si la commune décide de solliciter un COCA, il faut obtenir l'agrément préalable du Conseil Général d'un relevé de travaux, chiffrés de préférence, pouvant entrer dans ce contrat. Le Conseil Municipal a donc délibéré pour présenter la candidature de la commune à la passation d'un COCA, en intégrant une liste de travaux envisageables dans les 3 ans à venir. Le Contrat pourrait être signé avant fin juillet.

Il a été remis à chaque conseiller municipal un document relatif aux propositions de travaux pouvant entrer dans le COCA adressé au Conseil Général. L'examen de ce document par l'équipe chargée des projets d'aménagement de bourgs constituée de tous les services du Conseil Général concernés a été fait le 28 avril 2009, avant présentation à la commission permanente du Conseil Général.

PLAN DE RELANCE

Le Conseil Municipal a décidé de s'engager avec l'Etat sur un montant de travaux d'environ 500 000 € en 2009, afin de bénéficier des mesures du plan de relance réduisant le temps de récupération de la TVA de 2 ans à 1 an, soit environ 50 000 € en 2009. Cette mesure sera conservée par la suite.

ETUDE ZPPAUP

(Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager)

Le 6 juillet 2007, une première délibération relative à l'approbation de la proposition de l'architecte des bâtiments de France avait été prise. Le 28 novembre 2008, un appel d'offres avait été réalisé et une entreprise avait été retenue pour un montant de 10 600 € HT duquel il faut déduire la subvention de 50% de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Le dossier de demande de subvention a été adressé à la D.R.A.C et au S.D.A.P (Service Départemental Architecture et Patrimoine).

PETITE ENFANCE

Madame BRETET, jeune mère de famille dans la commune, en plein accord avec la mairie, a réalisé une enquête auprès des familles ayant des enfants de moins de trois ans. Sur 55 familles enquêtées, 49 seraient intéressées par une structure d'accueil à proximité et 6 familles ont déclaré ne pas être concernées.

Au dépouillement, voici les principaux résultats de l'enquête :

- * 52 familles ont un enfant de 3 mois à 3 ans
- * 15 familles attendent un enfant à naître en 2009 ou ultérieurement
- * 44 mères de famille travaillent
- * 32 familles font garder leur(s) enfant(s) par une assistante maternelle
- * 7 familles font garder leur(s) enfant(s) en crèche
- * 9 familles font garder leur(s) enfant(s) par un membre de leur famille
- * 48 familles sont très favorables à la création de structures innovantes près de leur domicile
- * 50 familles seraient prêtes à confier leur(s) enfant(s) à une structure d'accueil de proximité
 - 2 familles pendant 6 jours
 - 16 familles pendant 5 jours
 - 13 familles pendant 4 jours
- * Besoin d'ouverture le matin : la majorité à 7h30 ou 8h00
- * Besoin de fermeture le soir : la majorité à 17h30 ou 18h00

Les besoins divers exprimés seront examinés avec la C.C.P.A. Un groupe de travail sera constitué pour étudier les solutions.

INTERCOMMUNALITE

Vous pouvez consulter les comptes-rendus des réunions du Conseil Communautaire sur le site de la commune de Marcilly le Châtel :

www.marcilly-le-chatel.fr

L'opération « façades » se poursuit cette année.

QU'ON SE LE DISE...

RAPPORT ASSAINISSEMENT

Environ 85 foyers sont en assainissement non collectif. Ce rapport sera affiché à l'intention du public.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

MISE A DISPOSITION D'UN DOSSIER A L'INTENTION DES DEMANDEURS D'IMPRIMES DE PERMIS DE TRAVAUX OU DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Les travaux sont en cours et devraient être finalisés à la fin du mois de mai. Ce dossier sera constitué de trois chapitres :

- 1) Structure de la maison – 2) Récupération des eaux – 3) Energies renouvelables.

Toute personne intéressée par la construction ou l'installation d'un système « développement durable » est priée de se faire connaître en mairie, ou de contacter Stéphanie GEORGES au 04 77 97 40 38.

- La gendarmerie a constaté une recrudescence des vols, il est recommandé aux habitants de rester vigilants.

- Il est également rappelé aux habitants de la commune d'apposer leurs noms sur leurs boîtes aux lettres !!!!

- Lutte contre les traumatismes de la moelle épinière (accidentés de la route)

Samedi 6 juin 2009 : Tour du Forez avec accueil à Marcilly de 10h45 à 11h00. Les associations et la mairie ont été sollicitées pour participer financièrement afin de soutenir la recherche. Point d'accueil à la salle des fêtes. Contact assuré par Marie-Claude MASSACRIER et Claire CHAZELLE.

CONSEILS MUNICIPAUX

Les premiers Conseils Municipaux de l'année 2009 se sont réunis les vendredis 30 janvier, 27 février, 27 mars et 24 avril.

Les suivants siégeront les vendredis 29 mai, 26 juin et 31 juillet à 20 heures.

FLEURISSEMENT

Comme l'an dernier, il n'y aura pas d'inscriptions individuelles pour le concours des maisons fleuries.

Les membres du jury ont pour tâche de rechercher les maisons à primer durant la semaine avant la fête patronale.

RAPPEL : remise des prix, le jour de la fête dans le jardinet en face de la Mairie avant le vin d'honneur.

Bon fleurissement à tous.



PENSE-BETES OU RECOMMANDATIONS

1 - SUR LES NUISANCES SONORES

Rappel des prescriptions de l'arrêté Préfectoral d'avril 2000 concernant les limitations d'emploi *d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que* :

tondeuse à gazon à moteur thermique,
tronçonneuse,
perceuse,
raboteuse ou scie mécanique...

Elles concernent :

- Les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures
de 14 heures 30 à 19 heures 30
- Les samedis de 9 heures à 12 heures
de 15 heures à 19 heures
- Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures

Pour les samedis, dimanches et jours fériés il y a donc interdiction d'utilisation en dehors des heures ci-dessus soit le samedi de 12 h à 15 h (repas et sieste !) et le dimanche toute la journée sauf de 10 h à 12 h.

Pour des cas exceptionnels le Maire peut être conduit à accorder une dérogation mais il ne peut que recommander à ses administrés d'entretenir les meilleures relations possibles entre voisins et de penser notamment à avertir le voisinage en cas de rencontres musicales à fort décibel ou de les y faire participer !

2 - SUR LES RÈGLES DE SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE BRÛLAGE.

Rappel des prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Selon les règles du S.D.I.S les brûlages de jardin possibles aux périodes indiquées sont soumis à déclaration préalable en mairie pour autorisation au minimum 5 jours avant l'opération. Celle-ci signée du déclarant et du maire est adressée immédiatement par fax à la gendarmerie. (Voir document plus loin)

3 - SUR LES DIVAGATIONS DES ANIMAUX ET LES OBLIGATIONS DE PROPRIÉTAIRES DE CHIENS DANGEREUX






- DIVAGATION DES ANIMAUX

Les textes en vigueur ont été rappelés à plusieurs reprises notamment l'article 211-19 du code rural ci-dessous :

- Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. De récents dégâts importants dans plusieurs poulaillers du village nous amènent à attirer de nouveau l'attention des propriétaires de chiens sur leur responsabilité.

- CHIENS DANGEREUX DE 1ère ET 2ème CATEGORIE

Application Loi du 20/06/2008 – Arrêté de la Préfecture de la Loire du 15/12/2008

1ère catégorie (chiens d'attaque)	2ème catégorie (chiens de garde et de défense)			
				
Pit-bull boerbull	Staffordshire bull terrier	Américan staffordshire terrier	Rottweiler	Tosa - inu

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Tout propriétaire de chien de 1ère ou 2ème catégorie doit se présenter à la mairie dans les plus brefs délais, muni des documents suivants :

- une pièce d'identité
- la carte d'identification du chien comportant le numéro de tatouage
- le certificat de vaccination antirabique en cours de validité
- s'il a un pedigree, le certificat d'inscription à un livre généalogique délivré par la Centrale Canine
- le certificat vétérinaire de stérilisation si le chien appartient à la 1ère catégorie
- le certificat d'assurance du chien

4 - SUR LES CONSEILS DE L'INSTITUT NATIONAL DE PRÉVENTION ET D'EDUCATION POUR LA SANTÉ AU SUJET DE LA GRIPPE A (H1N1) ATTENDUE EN 2009.

DES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES DE TRANSMISSION

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique
- Utilisez un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, puis jetez-le dans une poubelle et lavez-vous les mains
- En cas de symptômes grippaux appelez votre médecin traitant ou le 15.

5 - SUR LA SÉCURITÉ DES ENFANTS DEVANT L'ENTRÉE DE L'ÉCOLE

Depuis plusieurs années la municipalité et les enseignants ont été saisis à plusieurs reprises de ce problème de prévention des risques d'accidents.

Des places de parking suffisantes existent à proximité,

Une barrière a été installée l'an dernier pour éviter des traversées dangereuses

Un stop a été placé au carrefour ainsi qu'une signalisation au sol et des panneaux d'avertissement...

Toutes ces précautions se révèlent souvent inefficaces pour cause de sans gêne ou d'empressement.

Les parents et accompagnateurs d'enfants sont de nouveau invités à plus de vigilance et d'ordre dans les parkings.

Il sera éventuellement fait appel à l'intervention de la gendarmerie.



Brûlage des rémanants et écobuage

Les règles de sécurité

• Dans toute la mesure du possible, la destruction des végétaux coupés devra être effectuée après mise en tas à distance utile des forêts.

• Lorsque les conditions climatiques (vent, hygrométrie notamment) le permettront, et avant de commencer l'incinération, il conviendra de délimiter les parcelles à traiter par la pratique de coupe-feu.

• Les feux ne pourront être allumés qu'entre le lever du jour et 9 h et éteints avant la tombée de la nuit, ils ne seront pas possibles au voisinage des poteaux ni à l'aplomb des lignes et câbles de l'EDF et des lignes des P et T. Vérification sera faite que tout feu est éteint dès la fin du jour.

• La superficie incinérée ne pourra être supérieure à deux

hectares d'un seul tenant. En conséquence, les parcelles supérieures à 2 ha devront être cloisonnées par la même pratique coupe-feu, de façon à respecter cette limite, deux parcelles contiguës ne pouvant pas être incinérées en même temps.

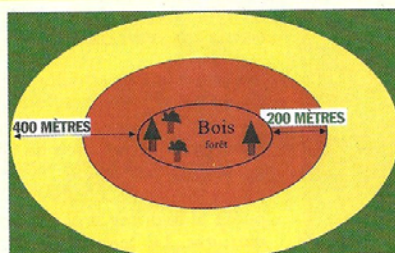
• Afin d'assurer la protection de la faune, la mise à feu sera effectuée sur un côté par tranches successives de 100 mètres au maximum en remontant contre le vent.

• Le responsable devra disposer sur place - durant tout le déroulement de l'incinération - du personnel (au minimum 2 personnes et des moyens (pelles, tracteur, seaux, réserve d'eau) nécessaires pour enrayer tout incendie échappant à son contrôle.



ATTENTION SÉCHERESSE !

A la sortie d'un hiver peu humide, le département de la Loire se trouve actuellement en déficit d'eau. Des précipitations de printemps seront appréciables pour aborder les mois d'été en toute sérénité. Une grande vigilance s'impose à tous dès à présent, pour éviter les incendies comme celui de Boisset-St-Priest, fin mars et qui a duré huit jours !



Deux arrêtés préfectoraux réglementent l'emploi du feu dans le département de la Loire, en fonction de périodes de l'année et de la qualité ou non d'ayant-droit sur les terrains où est employé le feu. Il s'agit des arrêtés préfectoraux du 8 mars 1974 et du 11 juillet 1984. Le tableau ci-dessous résume les principales dispositions de ces textes

Calendrier	PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROITS			PERSONNES AUTRES		
	zone rouge	zone jaune	zone verte	zone rouge	zone jaune	zone verte
janvier	Autorisé avec déclaration*	autorisé	Pas de réglementation spécifique	Interdiction (code rural)	autorisé	Pas de réglementation spécifique
février						
mars	Interdiction sauf feux non végétaux en zone jaune				Interdiction Arrêté préfec. du 8 mars 1974	
avril	Arrêté préfec. du 8 mars 1974					
mai	Autorisé avec déclaration*	autorisé			autorisé	
juin						
juillet	Interdiction sauf feux non végétaux en zone jaune				Interdiction Arrêté préfec. du 8 mars 1974	
août	Arrêté préfec. du 8 mars 1974					
septembre						
octobre	Autorisé avec déclaration*	autorisé			autorisé	
novembre						
décembre						

*Un modèle de déclaration est à retirer et à déposer en mairie au moins cinq jours francs avant la date prévue du brûlage. Ci dessus les couleurs correspondante aux mois et distances

**BILAN D'ACTIVITÉ DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS - ANNÉE 2008**

COMMUNE : MARCILLY LE CHATEL

ACTIVITES OPÉRATIONNELLES 2008

Accidents : 3

Accidents liés à l'environnement : 0

Incendies : 4

Prévention des accidents : 15

Secours aux personnes : 12

Sorties diverses : 2

Surveillances – Sécurité : 0

Patrouilles feu de forêts :

TOTAL SUR : MARCILLY LE CHATEL 36

(Nota : interventions sur autoroutes et nationales non comptées dans ce bilan)

Pour plus d'informations concernant les opérations : 04 77 91 08 46

ACTIVITÉS DU BUREAU DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION

Visite de la commission de sécurité : 3

Etude de dossiers prévention : 3

Etudes de bâtiments agricoles : 0

Etude de bâtiments industriels : 0

Etude de lotissements : 1

Pour plus d'informations concernant la prévention : 04 77 91 08 57

INFORMATIONS DIVERSES

OUVERTURE DE LA POSTE AU MOIS D'AOÛT 2009

Modification de l'horaire du 3 au 14 août inclus :

Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30

Le samedi de 9h00 à 12h00

LA LEÇON D'ARITHMÉTIQUE DU Z.E.F, MODESTE « EINSTEIN FORÉZIEN »

« Moi, le **zéro**, belle tête ronde, je roule, comme le cerceau de l'enfant, je suis la note qu'ils haïssent. Voici le **un**, tout droit dans ses bottes avec la visière de la casquette en arrière : je suis à la mode, je suis le major...mais je peux être aussi le cancre. Le **deux** avance, il se tortille, il ne semble pas très en forme, à moins qu'un excès de zèle l'oblige à faire des simagrées. Et le **trois**, roi de la valse, ne tient pas en place, il est insaisissable. Contrairement au **quatre**, chaise qui inspire la rêverie, contradiction puisqu'on dit se fendre en quatre. Le **cinq** avance, il allie lignes courbes et lignes brisées, c'est le chiffre diplomate. Sur la tête le **six** marche, comme parfois le monde, admirez sa jambe qui gigote ! **sept** l'âge de raison de l'enfant, mais aussi les jours de la semaine, les sept péchés capitaux...C'est le philosophe. En bourgeois il apparaît le **huit**, tête bien posée sur ses épaules. Enfin la tête dans les étoiles, le **neuf**, filiforme, le buste se confondant avec les jambes, il avance sûr de lui. »



Extrait de la présentation des comptes du Comité des fêtes de Boën/Lignon en mars 2009.

UNE BELLE INITIATIVE DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LES HABITANTS DE MAURE.

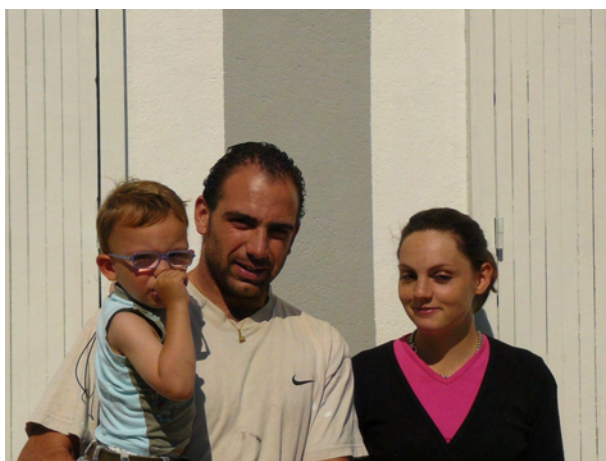
Le 18 avril 2009 les habitants du Hameau de Maure ont manifesté avec intelligence contre « le point noir » de la décharge sauvage située en bordure de la route qui les dessert, en organisant sur la journée une corvée de nettoyage pour remise au propre de la goutte.

Plusieurs camions de déchets divers accumulés ont été remplis et vidés à la déchetterie ou dans les bacs à verre.

Efficacité et bonne humeur dans cette réunion laborieuse qui prouve qu'il y a encore des relations de bon voisinage et la volonté de préserver le milieu naturel.

ECONOMIE LOCALE : REPRISE DU RELAIS DU CHATEL

Heureuse nouvelle à l'entrée nord du village, aménagée en 2008, le Relais du Châtel prépare sa réouverture courant juillet. Les futurs exploitants s'affairent pour rendre bien avenant cet établissement de restauration qui doit retrouver sa réputation de bonne cuisine et de bon accueil. C'est ce qu'il faut souhaiter à cette famille de nouveaux commerçants bien décidée à attirer la clientèle de Marcilly le Châtel et d'ailleurs. Louis d'ALESSIO et Sylvia, déjà professionnels dans la restauration, habitent actuellement Ste Agathe la Bouteresse, sont parents de Léna 6 ans et Gianni 3 ans et seront sans doute ouverts pour la fête locale. Ils sont les bienvenus.



MARCILLY LE CHATEL EN CHANTIERS APPROBATION DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE

Face à l'état de crise qui ne peut laisser indifférent par ses conséquences, un plan de relance de l'économie a été annoncé qui repose notamment sur l'engagement de travaux d'investissement. Par qui ? Et où ? Les collectivités locales qui gèrent les fonds publics sont largement sollicitées pour participer à relancer l'activité des entreprises de travaux publics et avancer leurs projets d'équipement. Pour les inviter à le faire l'Etat a avancé le règlement des taxes sur les valeurs ajoutées dues pour les investissements 2007, perçues cette année en avril et versera la TVA sur les investissements 2008 dès cette année 2009 si l'engagement de réaliser un montant de travaux supérieur à la moyenne des 4 années précédentes est respecté. Le versement avancé de la TVA sera acquis si le contrat est tenu avant le 31/12/2009. Pour Marcilly le Châtel le conseil municipal conscient de l'importance et de l'intérêt de cette mesure a accepté l'engagement élevé de près de 500 000 €. Cela explique l'avancement du chantier d'assainissement au Pavé et la succession d'autres chantiers. Nous donnons ci-dessous les principaux équipements, achats ou travaux, prévus pour tenir la convention d'engagement de dépenses prise en conseil municipal d'avril 2009.

	Estimation
Avril – juillet 2009 : Assainissement Le Pavé eaux usées et eaux pluviales	200 000 €
Septembre – Novembre 2009 : Aménagement Le Pavé, abords mairie salle des fêtes	160 000 €
Juin 2009 : programme voirie 2009 – Labarin	110 000 €
Juillet 2009 : Toiture école bâtiment sud	22 336 €
Mai 2009 : remise en état lagune, voirie et rives du Félines et du Drugent	15 000 €
Année 2009 : Autres immobilisations : signalisation, outillage, informatique	20 000 €
	<hr/> 527 336 €

FINANCEMENT PRÉVU :

Etat :	Fonds de récupération TVA sur travaux 2007	82 468 €
	Fonds de récupération TVA sur travaux 2008	54 804 €
	Participation fonds de solidarité catastrophes naturelles	non déterminée

Région :	Participation sur aménagement tranche 2 (Contrat de développement Pays Rhône – Alpes)	33 505 €
-----------------	--	----------

Conseil Général :

Participation sur aménagement Pavé tranche 2	Coca non déterminé
Participation sur travaux bât. scolaire (toiture)	Coca non déterminé
Participation sur réseau d'assainissement le Pavé mise en séparatif	71 820 €
Participation enveloppe cantonale sur matériel et signalisation	2 603 €
Participation du fonds d'aide exceptionnel inondations	non déterminée

Agence de l'Eau :

Participation sur réseau d'assainissement mise en séparatif	27 300 €
---	----------

Sous total 1 272 500 €

Autofinancement (excédent de l'exercice + emprunts) 254 836 €

Fin 2008 2 emprunts sont arrivés à échéance. L'endettement de la commune est inférieur à la moyenne de communes de – de 2000 hbts (cf analyse financière du Trésor Public mars 2009)

TOTAL : 527 336 €

CONTRAT COMMUNAL D'AMÉNAGEMENT (C.O.C.A) voir ci-dessus :

Après de récents contacts avec le service chargé de la mise en forme de ce contrat une réunion est prévue le 17 juin en vue de le préparer, de retenir une partie des propositions de la commune et d'en prévoir la répartition sur les 3 années à venir, la participation pour 2009 sur l'aménagement du Pavé tranche 2 et la toiture de l'école étant à fixer rapidement.

TRAVAUX COURANTS D'ENTRETIEN VOIRIE

Le syndicat de Saint Etienne le Molard est intervenu pour une opération de débroussaillage (36 heures). Avec divers travaux d'entretien des chemins (campagne de curage notamment) : 11 500 € ont été dépensés à ce jour



COMITE DES FETES

COMITE DES FETES



Pour cette année la fête patronale aura lieu :

Les 17, 18 et 19 JUILLET 2009

Le Programme sera le suivant :

Vendredi 17 juillet

Le soir distribution des brioches (de 18H00 à 22H00)
A partir de **18H30 : concours de pétanque (au stade)**



Samedi 18 juillet

Sur la journée distribution des brioches

Le soir à partir de 22H00

Retraite aux flambeaux avec la clique d'Essertines en Donzy
Bal des jeunes (gratuit) avec *ECLIPSE*

Dimanche 19 juillet

Le matin :

A partir de 11H00

Présentation des différentes équipes pour le défilé de l'après-midi

A partir de 11H30

Vin d'honneur offert par la mairie

L'après midi :

A partir de 16H00

Défilé de chars réalisés par différents hameaux

A partir de 17H00

Démonstration de rock acrobatique

Vers 19H00

Possibilité de prendre un repas : Paella ou Tartiflette

Vers 22 H00 :

Feu d'artifice (offert par la mairie)

Vers 22 H30 :

Bal musette avec le même orchestre que l'année dernière
Orchestre de « Maurice MOINE »



SOU DES ECOLES

Le loto du 29 mars

Pour sa troisième édition, le loto du Sou a connu un grand succès et nous vous en remercions tous. La salle des fêtes était encore une fois bien remplie et les parties se sont déroulées dans la bonne humeur.

Les sponsors ont répondu présents et nous ont permis de doter toutes les parties de lots intéressants. La vente de grilles pour la super partie par l'intermédiaire des pochettes bleues du Sou a également bien fonctionné. Les gâteaux faits maison ont été appréciés par tous.



Guillaume RONDEL a remporté le 1er prix et pourra partir en voyage avec ses parents.

Prochaine manifestation : la kermesse de fin d'année



Cette année, nous vous proposons un après-midi tout en musique et en chansons.

Nous offrons un spectacle de chant et de danse avec un professionnel, qui animera le début de l'après-midi.

Puis, à partir de 17h, vous pourrez profiter des joies de **la kermesse** avec huit stands de jeux adaptés à tous les âges, la buvette, la vente des enveloppes. Nous n'oublierons pas de dire au revoir aux CM2.

L'apéritif sera chantant avec le Groupe Vocal de Marcilly et le repas animé par notre groupe local 100% zen.

Pour cette manifestation, Mme Magnan a la gentillesse de nous mettre à disposition une partie de son clos qui jouxte la cour de l'école et nous permet ainsi de bénéficier d'une aire de jeux hors pair !

La circulation vers les sites de la Volerie et de la Césarde à Ste Anne est détournée par le Vieux Bourg, tout le monde sera ainsi en toute sécurité.

***Attention : date limite pour les réservations du repas du soir :
le vendredi 19 juin***

Nous comptons sur vous pour nous aider dans l'organisation de cette fête qui mobilise beaucoup de bras !!!

Vente des tickets cantine

Nous vous rappelons que les permanences sont organisées

le 1er vendredi du mois : de 8h20 à 8h45

et le 3ème vendredi du mois : de 16h15 à 17h

dans la cour de l'école ou à la cantine (suivant la météo) sauf vacances scolaires et jours fériés.

La prochaine permanence aura donc lieu le vendredi 19 juin de 16h15 à 17h.

Pour la rentrée 2009/2010, prévue le jeudi 3 septembre 2009, nous organiserons une permanence

le mardi 1er septembre de 16h15 à 17h00

et le jeudi 3 septembre de 8h20 à 8h45 à l'école.

Le prix du repas est de 2,8 euros pour les enfants et de 3,8 euros pour les adultes.

***Avertissement** : ce système de ticket est aujourd'hui sérieusement mis en difficultés du fait de la négligence de certains parents qui ne respectent pas ses règles de fonctionnement. Nous vous rappelons que nous avons la chance d'avoir une cantine avec une cuisine entièrement réalisée sur place. Si nous voulons conserver ce système qui permet qualité et souplesse, nous devons TOUS respecter son règlement.*

Aussi, nous vous rappelons que les inscriptions doivent être faites la veille au matin pour le lendemain, et donc, le vendredi matin pour le lundi matin, la veille des vacances pour le jour de la reprise.... Visiblement, le règlement pourtant distribué chaque début d'année avec les explications du fonctionnement du Sou des Ecoles n'est encore pas compris.

Dès la rentrée, des modifications y seront apportées, et des avertissements, voire des exclusions seront prévus.

Vos interlocuteurs au Sou des Ecoles :

Florence Gagnaire **Présidente**

Régine Cohas **Vice-Présidente**

Marylène Villard et Françoise Gaumon **Trésorières**

Sandrine Sэфérian **Secrétaire**



TENNIS-CLUB



MARCILLY PRALONG

A LA SAINT-JUSTIN, COURT DE MARCILLY SUR INTERNET SE RETIENT

Il faut bien vivre avec son temps.

Suite à l'enquête que nous avons menée en fin d'année dernière, plusieurs propositions avaient été formulées à propos du système de réservation en place.

L'une d'elles a retenu toute notre attention : la réservation des courts par internet.

Ainsi, pour tenter de satisfaire tout le monde (pas facile, il est vrai !), **seul le court de Marcilly** a été choisi pour ce nouveau système de réservation par internet ; la réservation du court de Pralong reste inchangée (planning à proximité).

Ainsi **depuis le 1er juin** (vous vous souvenez, la Saint-Justin), après avoir demandé un accès auprès de **Thierry Vernay**, vous pouvez réserver depuis chez vous une heure de tennis sur le court de Marcilly.



Ce nouveau système de réservation possède aussi l'avantage supplémentaire de faciliter le respect du règlement des réservations (une seule réservation à la fois, une seule heure, 2 noms inscrits pour chaque réservation, identification des non-licenciés pour location horaire, ...)

A LA SAINT-PHILIPPE, C'EST LE TOUR DES EQUIPES

C'est vrai, ces championnats de la Loire par équipes seniors ont débuté pour nos équipes le 3 mai.

Mais rendons à César ce qui est à César, ou plutôt à Florian, Pierre-Louis, Mickaël et Guillaume ce qui leur appartient.

Car les championnats de la Loire par équipes ont d'abord été disputés par **une équipe 13/14 ans Garçons** représentée par **Florian Tuinon, Pierre-Louis Briat, Mickaël Couchaud et Guillaume Garbil**, dès la Saint-Alexandre (22 avril).

Comme l'année dernière, il s'en est fallu de peu que cette équipe ne termine première de sa poule et accède aux 1/4 de finale.

Le bilan reste néanmoins très positif et prometteur avec **2 victoires** (TC St Symphorien de Lay : 2-1 et TC Feurs : 3-0) contre **une seule défaite** (TC Cleppé : 2-1).

A noter, que chacun de ces jeunes joueurs a su remporter une victoire, qu'elle soit en simple ou en double).



Revenons maintenant aux équipes seniors.

Comme depuis maintenant plusieurs années (en fait depuis toujours depuis la fusion du TC Marcilly et du TC Pralong), le club avait engagé 3 équipes : **1 équipe Dames et 2 équipes Messieurs.**

L'équipe Dames, en 4ème division, voulait montrer que ses résultats de la saison passée (2 victoires, 3 défaites) n'étaient pas le fruit du hasard mais bel et bien dus aux efforts consentis lors des séances d'entraînement éprouvantes, parfois même à la limite de l'épuisement.

Avec à ce jour, **une victoire** (5-2 contre TC Pic / St Romain le Puy), **2 défaites** (4-2 contre TC Savigneux II et 4-2 contre TC St Galmier III) et une dernière rencontre à jouer contre le TC St Paul en Cornillon II déjà battu l'année passée, l'équipe est en passe de réaliser sa meilleure performance, c'est-à-dire **accrocher la 3ème place dans ce championnat.**



L'équipe II Hommes, elle aussi en **4ème division**, espérait faire au moins aussi bien que l'édition précédente (3 victoires, 2 défaites).



Placée dans une poule permettant l'apprentissage de la géographie ligérienne (Belmont, St Paul en Cornillon, Beaulieu, Chavanay et Pouilly sous Charlieu), l'équipe composée majoritairement de nouveaux joueurs a su prendre ses marques.

Avec **1 victoire** (TC Chavanoise 3 : 4-2), **2 nuls** (TC Beaulieu 1 et TC Belmont 3 : 3-3) et **2 défaites** (4-2 contre TC St Paul en Cornillon 2 et 6-1 contre TC Pouilly sous Charlieu 2), l'équipe termine à **la 4ème place** avec peut-être quelques regrets sur certaines rencontres mais, en même temps, une belle solidarité et implication retrouvées.

L'équipe I Hommes, toujours en **1ère division** pour la 3ème année, espérait simplement se maintenir à ce niveau une année de plus, avec peut-être même l'ambition de faire mieux, mais la tâche n'était pas simple.

Avec **2 victoires** lors des 2 premières rencontres (TC Chambon Feugerolles II : 7-1, TC Firminy II), l'essentiel était déjà assuré. Restait à faire mieux...

Malheureusement, les 2 rencontres suivantes ont tourné au cauchemar.

Si le 8-0 contre le TC Michon était à prévoir (c'était l'épouvantail, non seulement de la poule mais aussi de toute la 1ère série réunie), celui contre le TC Montbrison II laisse un goût amer. En effet, dans cette rencontre, l'équipe est passée complètement au travers.

Le dernier match, malgré la défaite 4-3 contre l'AS Roanne 2, a quand même montré que l'équipe était bien à son niveau en 1ère série.

Au final, l'équipe **termine 4ème**, améliorant ainsi son classement de l'année dernière (5ème).



TESTS DE BALLE DE LA SAINT-SILVERE SONT ROUGES, ORANGE OU VERTS

Saint-Silvère, 20 juin, bien sûr !

Ce **samedi 20 juin**, au court de **Pralong**, les enfants de l'Ecole de Tennis passeront les très attendus « tests de balle ».

Pour rappel (mais est-il encore besoin de le préciser ?), les tests de balles sont au tennis ce que sont les ceintures au judo, les étoiles au ski ou la cote de popularité à Nicolas Sarkozy : ils permettent de mesurer les progrès réalisés.



Ces tests de balle ont évolué depuis l'année passée. Ceux-ci se déclinent aujourd'hui comme les feux tricolores : d'abord, la **balle rouge** (correspondant à peu près aux balles blanches et jaunes d'avant), puis **la balle orange** (équivalente aux balles oranges et vertes) et enfin, passage à **la balle verte** (ex-balle rouge, vous suivez toujours ?).



Bref, tous les enfants sont conviés à passer ces tests, des plus petits du mini-tennis (dès 4-5 ans) aux plus expérimentés qui en sont déjà à plusieurs tests réussis.

N'oubliez pas : **samedi 20 juin, dès 9h00 sur le court de Pralong.**



Les parents sont les bienvenus pour supporter leurs enfants, et, pourquoi pas, se tester eux-mêmes sur les mêmes exercices.

Mais attention, si tests de balle de la Saint-Silvère sont rouges, orange ou verts, courbatures de l'été font marcher courbé.

A LA SAINT-IRENEE, AUX FINALES VENEZ ASSISTER

L'expérience ayant été concluante l'année dernière, le tournoi interne Dames et Messieurs a une nouvelle fois été homologué.

Cela permet d'acquérir des points lors des victoires obtenues dans ce tournoi et ainsi, éventuellement, améliorer son classement.

Pour le tournoi Enfants, tous les enfants de l'Ecole de Tennis âgés de 7 à 14 ans ont pu participer et se sont affrontés selon un format de match évolutif sur le court de Pralong les samedi 30 mai et 6 juin.

Le programme des finales qui se dérouleront **dimanche 28 juin sur le court de Pralong** est le suivant :



- **14h00 : finale Enfants**
- **15h15 : finale Dames**
- **16h30 : finale Messieurs**

Les tenants du titre respectifs, *Guillaume Garbil*, *Muriel Vernay* et *Ludovic Massacrier* sont bien décidés à conserver leur titre mais nombreux sont ceux à voir les choses différemment.

A LA SAINT-THIERRY, CARTES ESTIVALES A MINI PRIX

Ces cartes estivales ne sont valables que pour les mois de juillet et août et ne sont que des cartes d'adhérents provisoires permettant l'accès au court de Marcilly et Pralong, sans licence fédérale.

Les prochaines sont donc disponibles à partir du 1er juillet, soit au Bar du Pavé, soit auprès de Thierry Vernay (04.77.97.49.18).

Les tarifs pour ces 2 mois sont de **15 € pour un enfant** (- de 18 ans) et **22 € pour un adulte**.

PERMANENCES

Pour prendre votre licence ou votre carte estivale ou pour tout autre renseignement, des permanences sont organisées à **Marcilly** tous les **1er vendredis du mois de 18h30 à 19h30, salle Galathée**.

Les prochaines permanences se tiendront :

- vendredi 3 juillet
- vendredi 4 septembre
- vendredi 2 octobre

Pour tout renseignement, vous avez la possibilité de consulter notre site internet mis à jour régulièrement et fréquemment :

Vous pouvez également contacter **Thierry Vernay** – Château Gaillard – au **04.77.97.49.18**



Solution des jeux

1. Pyramide : AI – RAI – IRAN – DRAIN – RADINE – DINERAS – SARDINES – BRANDISSE

2. Labyrinthe : $7 + 9 + 12 + 4 + 16 + 5 + 13 + 2 + 10 + 14 + 8 = 100$

3. Logique : Les chiffres représentent la place des lettres dans l'alphabet A=1, B=2, M=13 ... Le site à trouver est MARCILLY LE CHATEL

4. Voisins marcillois : CHAMPDIEU – CHALAIN – MONTVERDUN – LEIGNEUX

5. Casse-tête :
Le nombre 98 devient 68 en déplaçant une allumette du 9 qui devient 6
Le nombre 69 devient 83 en déplaçant une allumette du 9 qui devient 3, le 6 devenant 8

$$68 + 83 = 151$$

6. Quartier caché : CORBES

Groupe Vocal



Fin de saison bien remplie pour le Groupe Vocal

Le Dimanche 19 avril, nous avons chanté à Montbrison, pour « Les amis de Rémi » à l'espace Guy Poirieux.

Le Samedi 25 avril nous étions à l'église de Poncins, pour une rencontre inter-chorales



Le Samedi 16 mai, le Groupe Vocal fêtait son 30ème anniversaire à la salle des fêtes.

Les choristes « actifs » qui avaient invité les « anciens » chanteurs et quelques amis ont encore une fois montré qu'ils étaient aussi bons aux fourneaux qu'à la pratique du chant choral.

Après les discours traditionnels avec notamment une fable écrite par M. le Maire, il était temps de passer au chant. On avait ressorti quelques refrains un peu plus anciens. La prestation musicale se termina par une surprise « gourmande » des choristes envers les fondateurs du groupe. A cette occasion, la prestation de Marc comme chef de chœur fut très remarquée.

Une exposition de photos retraçait « l'aventure » du groupe et certains ont même eu un peu de mal à se retrouver sur les clichés. (cela venait sans doute de la qualité des photos).

La soirée se termina bien sûr en chansons, 30 ans, cela représente quelques refrains. Rendez-vous est pris pour le 40ème. (en 2019).

Merci à tous ceux qui ont fait de cette soirée un moment inoubliable.



PROCHAINS CONCERTS

- le Groupe Vocal se produira
le 20 juin à 18 heures à la fête de la musique d'Arthun
le 27 juin à 19 heures à la fête de l'école à Marcilly
le 3 juillet à 20 heures 30 à l'église de St Bonnet le Courreau

Prêts pour une nouvelle saison

REPRISE DES RÉPÉTITIONS

le 11 septembre à 20 heures 30 à l'école (ne pas oublier sa chaise)

DATES DES PREMIÈRES RÉPÉTITIONS

18 septembre	2 octobre	9 octobre	16 octobre
6 novembre	13 novembre	20 novembre	

A RETENIR

**Le 23 octobre à 20 heures 30
8ème rencontre musicale
à l'église St Cyr à Marcilly**

On peut déjà dire que la chorale « En Cas d'Ance » de Saint-Anthème sera avec nous.

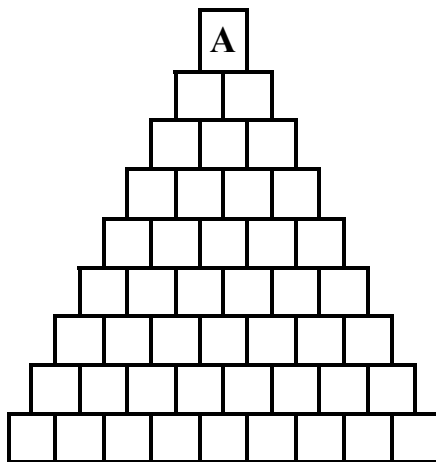


LES JEUX DE L'ECUREUIL

Par Robert DURIS

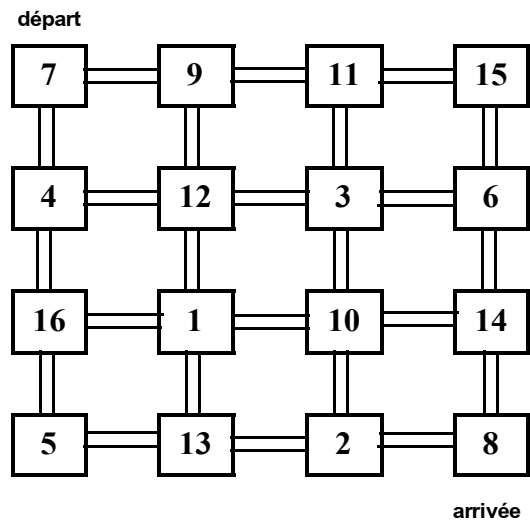


1. **Pyramide marcilloise** : Répondre en ajoutant une lettre aux lettres du mot précédent. Sur la ligne du bas apparaîtra un quartier d'ici.



- « Paresseux »
- Rayon de lumière
- Pays du Moyen-Orient
- Il assainit le terrain
- Près de ses sous
- Souperas
- « Galons » militaires
- Ici, c'est « le Trou »

2. **Le labyrinthe** : Sans passer deux fois au même endroit ni utiliser les diagonales, ajouter les points des pions traversés de façon à trouver un total de 100



3. **Logique marcilloise** : Trouver la clé qui permettra de remplacer les chiffres par des lettres issues d'une « suite primordiale ». Un site apparaîtra.

$$13 - 1 - 18 - 3 - 9 - 12 - 12 - 25 / 12 - 5 / 3 - 8 - 1 - 20 - 5 - 12$$

4. **Voisins marcillois** : Reconstituer nos villages voisins en utilisant toutes les lettres des premiers mots.

CHAUD + PIEM = - - - - -

LA + CHINA = - - - - -

VEND + MORT + UN = - - - - -

LUX + NEIGE = - - - - -

5. **Casse-tête** : En déplaçant une allumette dans chaque nombre de l'addition, le résultat sera bien 151

$$98 + 69 = 151$$

6. **Quartier caché** : Rayer les lettres en double et former avec les lettres restantes un quartier de Marcilly

P A G E D M C G O P A
R M D N F B T F S T N

DATES A RETENIR

- Vendredi 19 juin :** Inscription Centre de loisirs salle des fêtes 18h – 19h30
Vente tickets de cantine 16h15 – 17h
- Samedi 20 juin :** Tennis : tests de balles à Pralong dès 9h
- Dimanche 21 juin :** concert 18h30 devant l'église, musique afro-américaine
- Samedi 27 juin :** kermesse de l'école
- Dimanche 28 juin :** finales du tournoi interne du tennis club
- Mercredi 1er juillet :** réunion des classes en 9, 20h30 à la mairie
- Vendredi 3 juillet :** permanence tennis 18h30 – 19h30, salle galathée
- 17 – 18 – 19 juillet :** fête patronale
- Jeudi 30 juillet :** sortie des Aînés ruraux au Lac des Sapins
- Mardi 1er septembre :** vente tickets de cantine 16h15 – 17h
- Jeudi 3 septembre :** vente tickets cantine 8h20 – 8h45
- Vendredi 4 septembre :** permanence tennis 18h30 – 19h30, salle Galathée
- Mardi 8 septembre :** inscription modern jazz et gym 17h30 – 19h
- Vendredi 11 septembre :** reprise répétitions Groupe Vocal
- Dimanche 13 septembre :** marche des vendanges
- Mardi 15 septembre :** remise des articles Ecureuil
- Dimanche 20 septembre :** thé dansant des aînés ruraux
- Jeudi 24 septembre :** repas grenouilles des Aînés Ruraux
- Vendredi 2 octobre :** permanence tennis 18h30 – 19h30, salle Galathée
- Jeudi 8 octobre :** agrafage Ecureuil 20h mairie
- Samedi 17 octobre :** bourse aux jouets , vélos, skis
- Vendredi 23 octobre :** Groupe Vocal 8ème rencontre musicale 20h30 à l'église